



#### 4- Affectation du résultat 2017

Monsieur ROBELET Olivier réintègre sa fonction de Président de séance. Il présente le résultat de fonctionnement 2017 :

Résultat de l'exercice :	- 31 077.27 €
Résultats antérieurs reportés :	- 905.69 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>- 31 982.96 €</b>

Solde d'exécution d'investissement :	
Résultat de l'exercice :	17 875.38 €
Résultats antérieurs reportés :	106 069.12 €
<b>Solde d'exécution d'investissement :</b>	<b>123 944.50 €</b>

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement de 31 982.96 € en section de fonctionnement au Budget Primitif 2018 au D 002.

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 3  
Voté à la majorité.

#### 5- Budget communal : Vote des 3 taxes

Il est proposé de conserver les taux 2017, à savoir :

Taxe d'habitation : 9.92 %  
Taxe foncier bâti : 8.96 %  
Taxe foncier non bâti : 48.30 %

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 2  
Voté à la majorité.

#### 6- Budget communal : vote du Budget Primitif 2018 :

Monsieur Olivier ROBELET présente le budget primitif 2018. Il explique que les recettes ont été définies au plus juste, afin de présenter un budget primitif sincère et équilibré.

Section de fonctionnement :	Recettes :	940 912.69 €
	Dépenses :	940 912.69 €

Section d'investissement :	Recettes :	221 135.00 €
	Dépenses :	221 135.00 €

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 3  
Voté à la majorité.

#### 7- Budget Eau et Assainissement : tarification 2018 de l'eau et de l'assainissement :

Il est proposé de conserver la tarification 2016 de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

Eau : 0.72 € le m<sup>3</sup>, assainissement : 0.97 € le m<sup>3</sup>.

La taxe de prélèvement est de 0.06 € par m<sup>3</sup>, la redevance pollution domestique : 0.29 € par m<sup>3</sup> et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.155 € par m<sup>3</sup>.

Le prix de l'eau et de l'assainissement 2018, toutes taxes comprises, s'élève donc à 2.20 € le m<sup>3</sup>.  
Le prix de l'eau sans l'assainissement 2018, toutes taxes comprises s'élève donc à 1.23 € le m<sup>3</sup>.

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 3  
Voté à la majorité.

#### 8- Budget de l'eau et de l'assainissement : vote du Budget Primitif

Monsieur Olivier ROBELET présente le budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2018. Il explique qu'il a été nécessaire de se baser sur le budget 2016, et que les recettes ont été définies au plus juste, afin de présenter un budget primitif sincère et équilibré.

Section de fonctionnement :	Recettes :	224 000.00 €
	Dépenses :	224 000.00 €

Section d'investissement :	Recettes :	97 705.00 €
	Dépenses :	97 705.00 €

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 3  
Voté à la majorité.

#### 9- Affectation des immobilisations au budget de l'eau et de l'assainissement 2018 :

Le service de l'eau et de l'assainissement est exercé en régie directe par la commune depuis le 1er janvier 2018. En 2017 l'ensemble de l'actif du budget eau et assainissement est revenu dans le budget communal. Il convient d'affecter les immobilisations au budget eau et assainissement par écriture d'ordre non budgétaire

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 3  
Voté à la majorité.

#### QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

La secrétaire de séance,  
Madame BRESSY Armelle



Monsieur le Maire,  
ROBELET Olivier

